

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DU 28 SEPTEMBRE		2026/ 68
L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit septembre		
Le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué s'est réuni en lieu ordinaire sous la présidence de François JESTIN, Vice-Président du CCAS		
Secrétaire de Séance : Henri LEPERS		
PRESENTS : François JESTIN Jacqueline CHADEBOST Hélène MICOINE Salem ERCHOUK Stéphanie DESIRE Annie CLEMENT Sophie CHEVERAUX Djene KOULIBALY Patricia CABOCHE Raymond MONNE.		
EXCUSES : Emmanuel SALLABERRY Mathieu COLDEFY Jean KOMOROWSKI Aminata POUYE Jacqueline PATARY Badia BELHERROUS Dominique PEIRO		
Date de convocation : 23 septembre 2026		
OBJET : Approbation des Procès-Verbaux		

Monsieur le Président du C.C.A.S. demande aux Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de bien vouloir approuver le procès-verbal du Conseil d'Administration de la séance du 7 juillet 2026.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent ce procès-verbal.

Adopté à l'unanimité	François JESTIN Vice-Président du CCAS 	Henri LEPERS Secrétaire de séance 
----------------------	--	--

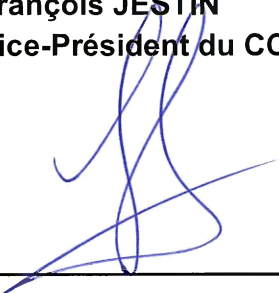
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DU 28 SEPTEMBRE		2026/ 69
L'an deux mille vingt six et le vingt-huit septembre		
Le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué s'est réuni en lieu ordinaire sous la présidence de François JESTIN, Vice-Président du CCAS		
Secrétaire de Séance : Henri LEPERS		
PRESENTS : François JESTIN Jacqueline CHADEBOST Hélène MICOINE Salem ERCHOUK Stéphanie DESIRE Annie CLEMENT Sophie CHEVERAUX Djene KOULIBALY Patricia CABOCHE Raymond MONNE.		
EXCUSES : Emmanuel SALLABERRY Mathieu COLDEFY Jean KOMOROWSKI Aminata POUYE Jacqueline PATARY Badia BELHERROUS Dominique PEIRO		
Date de convocation : 23 septembre 2026		
OBJET : Approbation des Décisions Municipales		

Monsieur le Président du C.C.A.S. demande aux Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de bien vouloir approuver les décisions municipales suivantes :

18	CONVENTION CCAS - EDUCATION NATIONALE PASSERELLES EL BLEU
19	AVENANT 2 A LA CONVENTION AVEC L'ETAT POUR SUBVENTION PRE INGENIERIE 2026 : 20 000 €
20	AVENANT 2 A LA CONVENTION AVEC L'ETAT POUR SUBVENTIN PRE ACTIONS 2026 : 14 962 €
21	CDF 2026 1ERE FENETRE ROUBEIX GYM EQUIL
22	CDF 2026 1ERE FENETRE GUIVIER APA
23	CDF 2026 1ERE FENETRE EN QUELQUES MOTS
24	CDF 2025 2EME FENETRE BARAX GYM DOUCE
25	CDF 2025 2EME FENETRE BARAX SPORT ADAPTE
26	COMMISSION PERMANENTE 5
27	CONTRAT SAPIAN POUR L'ENTRETIEN DES VMC, HOTTE... DU TRAIT D'UNION - 2026 à 2028
28	MARCHE DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS - PERSONNES AGEES - 08/2026 A 08/2030 - LOT 1 REPAS A DOMICILE - LOT 2 REPAS MON VILLAGE
29	MARCHE DE RESTAURATION ET LIVRAISON DE REPAS EN CRECHES - 08/2026 A 08/2030 - LOT 1 CUISINE LIBELLULES ET PAPILLONS - LOT 2 REPAS GOUTERS ELEPHANT BLEU ET ILOT DES ENFANTS
30	COMMISSION PERMANENTE 6
31	RSA CONV 2026
32	CONVENTION AVEC LA VILLE DE TALENCE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A CRESPIY POUR LE CENTRE SOCIAL LE LOCAL
33	CONVENTION AVEC MR SABY POUR LES APP DU SAD 09/2026 A 06/2027
34	CONVENTION AVEC MME BARNOLA POUR DES SEANCES DE SOPHROLOGIE POUR LE CENTRE SOCIAL 2026-2027

35	CONVENTION AVEC ANNESOYOGA POUR DES SEANCES DE YOGA POUR LE CENTRE SOCIAL 2026-2027
36	CONVENTION AVEC FENETRE SUR RUE POUR DES SEANCES DE DESSIN/PEINTURE POUR LE CENTRE SOCIAL 2026-2027
37	CONVENTION AVEC FUN SPORT SANTE POUR DES SEANCES DE GYMNASTIQUE POUR LE CENTRE SOCIAL 2026-2027
38	CONVENTION AVEC LYL POUR DES SEANCES DE YOGA POUR LE CENTRE SOCIAL 2026-2027
39	CONVENTION AVEC MME ROUBEIX ALICE POUR DES SEANCES DE GYM DOUCE/PILATE POUR LE CENTRE SOCIAL 2026-2027
40	COMMISSION PERMANENTE 7

Les membres du Conseil d'Administration approuvent ces décisions municipales.

Adopté à l'unanimité	François JESTIN Vice-Président du CCAS 	Henri LEPERS Secrétaire de séance 
----------------------	---	--

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DU 28 SEPTEMBRE		2026/ 70
L'an deux mille vingt six et le vingt-huit septembre		
Le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué s'est réuni en lieu ordinaire sous la présidence de François JESTIN, Vice-Président du CCAS		
Secrétaire de Séance : Henri LEPEERS		
PRESENTS : François JESTIN Jacqueline CHADEBOST Hélène MICOINE Salem ERCHOUK Stéphanie DESIRE Annie CLEMENT Sophie CHEVERAUX Djene KOULIBALY Patricia CABOCHE Raymond MONNE.		
EXCUSES : Emmanuel SALLABERRY Mathieu COLDEFY Jean KOMOROWSKI Aminata POUYE Jacqueline PATARY Badia BELHERROUS Dominique PEIRO		
Date de convocation : 23 septembre 2026		
OBJET : Transformation d'un poste au sein du service Administration Générale		

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n°2025/89 du Conseil d'administration du 30 septembre 2025 portant création des emplois du service Administration Générale ;

Considérant qu'à la suite de l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne, il convient d'ajuster les grades de référence au sein du tableau des emplois afin de permettre sa nomination au grade d'attaché à compter du 1er octobre 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder dès à présent à la transformation de l'emploi précédemment ouvert sous le grade de rédacteur principal de 1ère classe vers le grade requis pour cette nomination ;

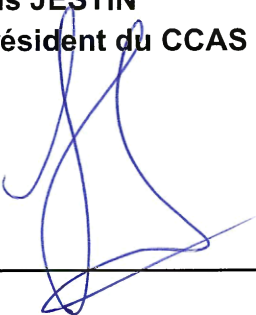
Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver la transformation d'emploi détaillée ci-dessous.

Le Conseil d'administration décide :

ARTICLE 1 : De procéder, à compter du 1er octobre 2026, à la transformation de l'emploi permanent suivant au sein du service Administration générale :

- Suppression d'un emploi de Comptable à temps complet ouvert sur le grade de rédacteur principal de 1ère classe
- Création d'un emploi de Responsable gestion comptable et budgétaire à temps complet ouvert sur le grade d'attaché pour permettre la nomination de l'agent par voie de promotion interne.

ARTICLE 2 : De prévoir les crédits correspondants au budget du C.C.A.S.

Adopté à l'unanimité	François JESTIN Vice-Président du CCAS 	Henri LEPERS Secrétaire de séance 
-------------------------	--	--

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DU 28 SEPTEMBRE		2026/ 73
L'an deux mille vingt six et le vingt-huit septembre		
Le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué s'est réuni en lieu ordinaire sous la présidence de François JESTIN, Vice-Président du CCAS		
Secrétaire de Séance : Henri LEPERS		
PRESENTS : François JESTIN Jacqueline CHADEBOST Hélène MICOINE Salem ERCHOUK Stéphanie DESIRE Annie CLEMENT Sophie CHEVERAUX Djene KOULIBALY Patricia CABOCHE Raymond MONNE.		
EXCUSES : Emmanuel SALLABERRY Mathieu COLDEFY Jean KOMOROWSKI Aminata POUYE Jacqueline PATARY Badia BELHERROUS Dominique PEIRO		
Date de convocation : 23 septembre 2026		
OBJET : Fermeture de la crèche familiale et des crèches collectives municipales – 2027		

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R123-21 ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du CCAS en date du 4 juin 2024, actant la fermeture de trois journées par an et par établissement pour l'organisation de journées pédagogiques, conformément aux préconisations de la CNAF ;
Vu la délibération n° 2025/98 du CCAS en date du 30 septembre 2025, fixant le calendrier des crèches pour l'année 2026 ;
Considérant le calendrier de l'année 2027 ;

Il est proposé :

Article 1 : d'adopter le calendrier de fermeture des établissements d'accueil du jeune enfant municipaux pour l'année 2027, comme suit :

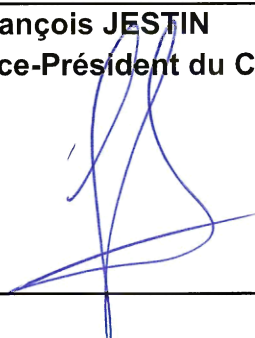
Jour de l'an	Vendredi 1er janvier
Pâques	Lundi 29 mars
Fermeture en avril : Eléphant bleu, Ilot des enfants, Papillons et Libellules	Du 12 au 16 avril
Ascension	Jeudi 6 mai
Fermeture	Vendredi 7 mai
Pentecôte	Lundi 17 mai
Fête nationale	Mercredi 14 juillet
Fermeture estivale : Crèche familiale	Du 26 juillet au 20 août
Fermeture estivale : Eléphant bleu, Ilot des enfants, Papillons et Libellules	Du 2 au 20 août
Toussaint	Lundi 1er novembre
Armistice	Jeudi 11 novembre

Fermeture	Vendredi 12 novembre
Noël	Du 23 au 31 décembre
3 Journées pédagogiques	A définir

Les établissements fonctionneront sur 222 jours ouvrés en 2027.
La réouverture des établissements est prévue le lundi 3 janvier 2028.

Article 2 : De déterminer ultérieurement les dates précises des 3 journées pédagogiques ;

Article 3 : D'informer les parents par mail et par voie d'affichage dans les établissements.

Adopté à l'unanimité	François JESTIN Vice-Président du CCAS 	Henri LEPERS Secrétaire de séance 
----------------------	---	--

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DU 28 SEPTEMBRE		2026/ 74
L'an deux mille vingt six et le vingt-huit septembre		
Le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué s'est réuni en lieu ordinaire sous la présidence de François JESTIN, Vice-Président du CCAS		
Secrétaire de Séance : Henri LEPERS		
PRESENTS : François JESTIN Jacqueline CHADEBOST Hélène MICOINE Salem ERCHOUK Stéphanie DESIRE Annie CLEMENT Sophie CHEVERAUX Djene KOULIBALY Patricia CABOCHE Raymond MONNE.		
EXCUSES : Emmanuel SALLABERRY Mathieu COLDEFY Jean KOMOROWSKI Aminata POUYE Jacqueline PATARY Badia BELHERROUS Dominique PEIRO		
Date de convocation : 23 septembre 2026		
OBJET : Actualisation des obligations vaccinales		

Service petite enfance – actualisation des règlements de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant : obligations vaccinales

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article R123-21 ;

Vu les délibérations du Centre communal d'action sociale :

n° 2025/83 en date du 24 juin 2025, portant modifications du règlement de fonctionnement de la crèche familiale à compter du 25 août 2025 ;

n° 2025/128 en date du 16 décembre 2025, portant modifications du règlement de fonctionnement des crèches collectives Eléphant bleu, Ilot des enfants, Papillons et Libellules à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Considérant que les dispositions du décret n° 2024-694 du 5 juillet 2024 pris en application de la loi du 30 décembre 2017, relative aux obligations vaccinales, n'ont pas été intégrées dans les règlements de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant validés par le Conseil d'Administration en date des 24 juin 2025 et 16 décembre 2025 ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour les règlements de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant municipaux ;

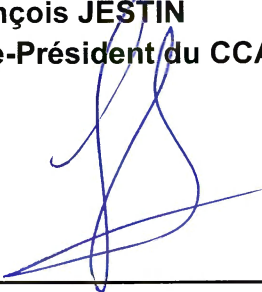
Il est proposé aux Membres du Conseil d'Administration du CCAS :

Article 1 : D'actualiser les dispositions relatives aux obligations vaccinales des articles et annexe ci-dessous des règlements de fonctionnement des crèches municipales **L'Arbre enchanté, L'Ilot des enfants, Éléphant bleu et Papillons et Libellules** :

article IV - D.2 « Horaires, conditions d'arrivée et de départ - Départ définitif de l'enfant - À l'initiative du gestionnaire » ;

article VII - A « Modalités de délivrance des soins spécifiques - Obligation vaccinale » ;
annexe 8 pour la crèche familiale et 11 pour les crèches collectives « Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et Durée d'Utilité Administrative (DUA) ».

Article 2 : D'approuver l'application de cette mise à jour des règlements des crèches municipales L'Arbre enchanté, L'Ilot des enfants, Éléphant bleu et Papillons et Libellules en matière d'obligations vaccinales à compter du 1er septembre 2026.

Adopté à l'unanimité	François JESTIN Vice-Président du CCAS 	Henri LEPERS Secrétaire de séance 
----------------------	---	--

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DU 28 SEPTEMBRE		2026/ 75
L'an deux mille vingt six et le vingt-huit septembre		
Le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué s'est réuni en lieu ordinaire sous la présidence de François JESTIN, Vice-Président du CCAS		
Secrétaire de Séance : Henri LEPERS		
PRESENTS : François JESTIN Jacqueline CHADEBOST Hélène MICOINE Salem ERCHOUK Stéphanie DESIRE Annie CLEMENT Sophie CHEVERAUX Djene KOULIBALY Patricia CABOCHE Raymond MONNE.		
EXCUSES : Emmanuel SALLABERRY Mathieu COLDEFY Jean KOMOROWSKI Aminata POUYE Jacqueline PATARY Badia BELHERROUS Dominique PEIRO		
Date de convocation : 23 septembre 2026		
OBJET : Partenariat Talanssa et RPE		

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

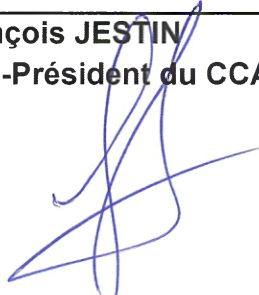
Considérant la volonté du CCAS de Talence de favoriser la rencontre entre les générations, au travers d'échanges entre les enfants accueillis au Relais Petite Enfance et les résidents de l'EHPAD

Considérant que le développement du lien intergénérationnel, par des échanges réguliers et des activités interactives, est un élément social fédérateur favorisant la transmission, la prévention de l'isolement et le mieux vivre ensemble

Sur quoi,

Le Conseil d'Administration,

Article Unique : Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité	François JESTIN Vice-Président du CCAS 	Henri LEPERS Secrétaire de séance 
----------------------	---	---

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DU 28 SEPTEMBRE		2026/ 76
L'an deux mille vingt six et le vingt-huit septembre		
Le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué s'est réuni en lieu ordinaire sous la présidence de François JESTIN, Vice-Président du CCAS		
Secrétaire de Séance : Henri LEPERS		
PRESENTS : François JESTIN Jacqueline CHADEBOST Hélène MICOINE Salem ERCHOUK Stéphanie DESIRE Annie CLEMENT Sophie CHEVERAUX Djene KOULIBALY Patricia CABOCHE Raymond MONNE.		
EXCUSES : Emmanuel SALLABERRY Mathieu COLDEFY Jean KOMOROWSKI Aminata POUYE Jacqueline PATARY Badia BELHERROUS Dominique PEIRO		
Date de convocation : 23 septembre 2026		
OBJET : Contrat Local Des Solidarités		

Le Conseil d'Administration du CCAS de Talence,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.123-6 et L.2122-21 ;

Vu le Contrat local des solidarités adopté par le Conseil métropolitain le 7 juin 2024 et modifié par avenant le 11 juillet 2025 et du 26 juin 2026 ;

Vu la convention de subvention de fonctionnement établie entre Bordeaux Métropole et le CCAS de Talence dans le cadre de l'appel à projets 2026 du Contrat local des solidarités ;

Considérant que cette convention définit les modalités d'attribution d'une subvention de 20 000 € au bénéfice du CCAS pour la mise en œuvre des actions suivantes :

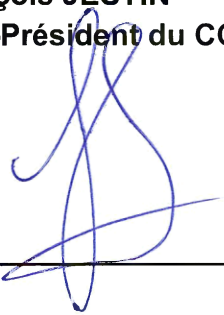
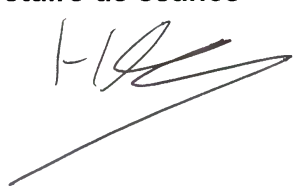
Porteur	Intitulé	74 - CLS attribué
Service développement territorial (CCAS Talence)	Ensemble vers l'avenir - Café-projet et espace ressources	2 500 €
PAE (CCAS Talence)	Stage de remobilisation/ Accompagnement à la scolarité	2 000 €
PAE (CCAS Talence)	Atelier de travail sur le savoir être et développement des compétences psychosociales	2 000 €
PAE (CCAS Talence)	Favoriser l'accès aux activités sportives, de loisirs, culturelles	2 500 €
PAE (CCAS Talence)	Accompagnement à la prise de parole en public	2 500 €
Mix-cité	Les RDV devant les écoles	1 500 €
Mix-cité	Faïtes des parents	2 000 €

Le LOCAL centre social (ex-Bagatelle) CCAS Talence	Repérage et accompagnement des familles en difficulté dans leur rôle parental via un renforcement de la présence de proximité du centre social Le Local au sein de la poche de pauvreté Crespy	5 000 €
		20 000,00 €

SUR QUOI

Le Conseil d'Administration :

Article 1 : Autorise Monsieur le Vice-Président à signer ladite convention

Adopté à l'unanimité	François JESTIN Vice-Président du CCAS 	Henri LEPERS Secrétaire de séance 
----------------------	---	---

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DU 28 SEPTEMBRE		2026/ 77
L'an deux mille vingt six et le vingt-huit septembre		
Le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué s'est réuni en lieu ordinaire sous la présidence de François JESTIN, Vice-Président du CCAS		
Secrétaire de Séance : Henri LEPERS		
PRESENTS : François JESTIN Jacqueline CHADEBOST Hélène MICOINE Salem ERCHOUK Stéphanie DESIRE Annie CLEMENT Sophie CHEVERAUX Djene KOULIBALY Patricia CABOCHE Raymond MONNE.		
EXCUSES : Emmanuel SALLABERRY Mathieu COLDEFY Jean KOMOROWSKI Aminata POUYE Jacqueline PATARY Badia BELHERROUS Dominique PEIRO		
Date de convocation : 23 septembre 2026		
OBJET : Subvention Mixcité		

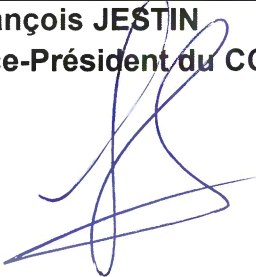
Le Centre Social Mix-Cité à une philosophie d'intervention transversale appliquée à l'ensemble des projets, actions et activités.

Elle accompagne les parents dans l'exercice de leurs fonctions éducatives, contribue au vivre ensemble et favorise l'égalité des chances.

Il s'agit donc aujourd'hui de soutenir financièrement cette association pour qu'elle puisse poursuivre son fonctionnement.

SUR QUOI LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE

Article Unique : d'attribuer une subvention de 3860 € à l'association Centre Social Mix-Cité»

Adopté à 9 voix sur 10, Mixcité ne prenant pas part au vote.	François JESTIN Vice-Président du CCAS 	Henri LEPERS Secrétaire de séance 
---	--	--

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DU 28 SEPTEMBRE		2026/ 78
L'an deux mille vingt six et le vingt-huit septembre		
Le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué s'est réuni en lieu ordinaire sous la présidence de François JESTIN, Vice-Président du CCAS		
Secrétaire de Séance : Henri LEPERS		
PRESENTS : François JESTIN Jacqueline CHADEBOST Hélène MICOINE Salem ERCHOUK Stéphanie DESIRE Annie CLEMENT Sophie CHEVERAUX Djene KOULIBALY Patricia CABOCHE Raymond MONNE.		
EXCUSES : Emmanuel SALLABERRY Mathieu COLDEFY Jean KOMOROWSKI Aminata POUYE Jacqueline PATARY Badia BELHERROUS Dominique PEIRO		
Date de convocation : 23 septembre 2026		
OBJET : Subvention espoir pour tous		

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la volonté du CCAS de TALENCE de soutenir l'action des associations de la ville,

Considérant les missions de l'association Espoir pour tous :

- Lutte contre le gaspillage alimentaire et la revalorisation,
- Lutte contre la précarité sociale et financière,
- Engagement étudiant et partenariats académiques
- Le Dispositif Permis : l'autonomie par le bénévolat

Sur quoi,

Le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 : D'allouer à l'association Espoir pour tous une subvention exceptionnelle de 5000 euros.

Cette somme sera imputée sur le compte 65748 du Budget Primitif du CCAS

Adopté à l'unanimité	François JESTIN Vice-Président du CCAS 	Henri LEPERS Secrétaire de séance 
----------------------	--	--

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DU 28 SEPTEMBRE		2026/ 79
L'an deux mille vingt six et le vingt-huit septembre		
Le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué s'est réuni en lieu ordinaire sous la présidence de François JESTIN, Vice-Président du CCAS		
Secrétaire de Séance : Henri LEPERS		
PRESENTS : François JESTIN Jacqueline CHADEBOST Hélène MICOINE Salem ERCHOUK Stéphanie DESIRE Annie CLEMENT Sophie CHEVERAUX Djene KOULIBALY Patricia CABOCHE Raymond MONNE.		
EXCUSES : Emmanuel SALLABERRY Mathieu COLDEFY Jean KOMOROWSKI Aminata POUYE Jacqueline PATARY Badia BELHERROUS Dominique PEIRO		
Date de convocation : 23 septembre 2026		
OBJET : Solde subvention Crèche Bagatelle		

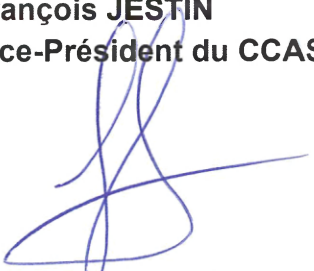
Vu la réservation de 25 places au sein de la crèche Bagatelle,

Vu la demande exceptionnelle de la crèche,

Sur quoi, Le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 : D'allouer la subvention communale à hauteur de 16 911 €.

Cette somme sera imputée sur le compte 65748 du Budget Primitif du CCAS

Adopté à l'unanimité	François JESTIN Vice-Président du CCAS 	Henri LEPERS Secrétaire de séance 
-------------------------	--	--